

Département du LOT
Commune de CASTELFRANC

Délibération N° 31_2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 21 avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck PROVENCE, Maire.

Etaient présents : Franck PROVENCE, Alexandra CASTELLON, Alain ALBAREIL, Mireille JUGIAN-HEGELE, Eric BIELECKI, Nadia HOURLIER, Vincent JOUCLA, Audrey CARON, Aurore BARBIER.

Etaient représentés : Nicolas BASSOT, Laurella VETTORETTI

Secrétaire de Séance : Vincent JOUCLA

Objet : vote du budget de l'exercice 2026

M le Maire présente au Conseil municipal le budget prévisionnel pour l'exercice 2026, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

En section de FONCTIONNEMENT à la somme de :	513 392.60
Dont : Total des dépenses prévisionnelles	513 392.60
Total des recettes prévisionnelles	448 180.78
Résultat de fonctionnement reporté (excédent) :	65 211.82
 En section d'INVESTISSEMENT à la somme de :	 1 233 081.01
Résultat d'investissement reporté (déficit)	368 768.65
Restes à réaliser (dépenses)	123 323.36
Reste à réaliser (recettes)	122 004.00
 Soit un budget global de :	 1 746 473.61

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'arrêter le budget de l'exercice 2026 comme ci-dessus.

Le Maire,
Franck PROVENCE

Le secrétaire de séance,
Vincent JOUCLA

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 046-214600629-20260422-31_2026-BF

Votants :	11
Pour	11
Abstention	0
Contre	0

**Fait à Castelfranc,
Le 21.04.2026**

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérécourse accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>*
- *Notifié le 22.04.2026*